



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle du conseil municipal**, le **20 mars 2026**, à **18H00**.

Affiché le 16/03/2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 mars 2026
- 02 - Election du maire
- 03 - Détermination du nombre d'adjoints
- 04 - Election des adjoints
- 05 - Fixation du nombre de délégués
- 06 - Election des délégués
- 07 - Lecture de la charte de l'élu local
- 08 - Questions diverses

Le Maire, M. Christophe TETREL

